

Procès-verbal de la réunion
du CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 2 juin 2025
A 20h00 en Mairie

Séance n° 05

Le Maire certifie que :

- La convocation a été affichée le 28 mai 2025
- Le procès-verbal est affiché le 3 juin 2025
- Le nombre des membres en exercice est de : 15

L'an deux mil-vingt-cinq lundi deux juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Nicolas BARBE, Maire.

Présents : Nicolas BARBE, Christophe PETIT, Christiane LACROIX, Pascal MINARY, Raphaël VERGUET (arrivée à 20h25), Géraldine PERRIN, Béatrice BONJOUR, Éliane VERGUET, Jean-Marie CURTIL, Julien FERRANDO, Frédéric PREVALET, Joël PERRIN.

Absents : Bruno COMBASSON donne pouvoir à Christophe PETIT
Catherine GAGNEPAIN donne pouvoir à Christiane LACROIX
Estelle TAILLARD donne pouvoir à Nicolas BARBE

Secrétaire : Christiane LACROIX

Ordre du Jour : Séance n° 05-2025

* Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 7 avril 2025

1. Les Grands Clos - Projet d'acquisition de 3 logements communaux – Plan de financement
2. Travaux cimetière – Achat 6 caveaux – Entreprise LATOUR Nicolas
3. Décision modificative n°1 – Budget Cimetière – Exercice 2025
4. Décision modificative n°1 – Budget général – Exercice 2025
5. Indemnités pour le gardiennage des églises communales
6. Création d'un emploi de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe
7. Mise à jour du tableau des emplois permanents
8. Compte-rendu des commissions communales et intercommunales
9. Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations
10. Questions diverses.

Le Président de séance ouvre la séance. Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme Mme Christiane LACROIX, Secrétaire de séance.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le procès-verbal de la réunion du 7 avril 2025 adressé à chaque conseiller municipal.

Il est soumis à l'adoption du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal arrête à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 7 avril 2025.

Séance n°05 – Affaire n°01

Présents : 12 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 2 Pour : 14

Suffrages exprimés : 14 Contre : 0

Délibération n° DCM25060201

Certifiée exécutoire

**Télétransmise en préfecture le :
03/06/2025**

**Publiée sur papier le :
03/06/2025**

OBJET : Les Grands Clos - Projet d'acquisition de 3 logements communaux – Plan de financement

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'acquérir 3 logements communaux à « Franche-Comté Développement Foncier » aux Grands Clos au centre du village de Chaffois.

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'avant-projet élaboré pour un montant prévisionnel de 750 000 €.

Le calendrier d'appel de fond se décomposerait de la façon suivante à savoir en cumulé :

- 5% lors de la signature du contrat de réservation sous la forme d'un dépôt de garantie
- 35 % du prix total du bien lors de l'achèvement des fondations
- 70 % du prix total du bien lors de la mise hors d'eau
- 95 % du prix total lors de l'achèvement des travaux
- les 5 % restants sont versés lors de la visite de livraison, si aucune réserve n'est émise sur les logements.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le projet d'acquisition de 3 logements pour un montant prévisionnel de 750 000 €
- Se prononce sur le plan de financement prévisionnel suivant :
 - Fonds libres : 350 000 €
 - Emprunt : 400 000 €
 - 750 000 €
- Autorise le Maire à consulter différents établissements bancaires pour recourir à un emprunt

Séance n°05 – Affaire n°02

Présents : 12 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 3 Pour : 15

Suffrages exprimés : 15 Contre : 0

Délibération n° DCM25060202

Certifiée exécutoire

**Télétransmise en préfecture le :
03/06/2025**

**Publiée sur papier le :
03/06/2025**

Arrivée de M. Raphaël VERGUET

OBJET : Travaux cimetière – Achat 6 caveaux – Entreprise LATOUR Nicolas

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à plusieurs ventes récentes de caveaux il n'en reste plus que 2. Par conséquent il y a lieu d'acquérir 6 nouveaux caveaux.

L'entreprise LATOUR Nicolas -5 route de Flagey – 25290 Chassagne St Denis
est retenue pour la construction de 6 caveaux (2 places) pour un montant 9 602.50 € HT – 11 523.00 € TTC.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Décide** de confier à l'entreprise LATOUR la construction de 6 caveaux (2 places) pour un montant 9 602.50 € HT – 11 523.00 € TTC.
- **Charge** le Maire de toutes les formalités nécessaires à l'exécution des travaux et au règlement de l'entreprise.

Séance n°05 – Affaire n°03

Présents :12 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 3 Pour :15

Suffrages exprimés :15 Contre :0

Délibération n°DCM25060203
Certifiée exécutoire

Télétransmise en préfecture le :
03/06/2025

Publiée sur papier le :
03/06/2025

OBJET : Décision modificative n°1 – Budget Cimetière – Exercice 2025

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite de la délibération d'acquiescer 6 caveaux pour le cimetière, les crédits prévus au budget 2025 pour cet achat ne sont pas suffisants il convient de créer une ouverture de crédit au compte 605/011.

Une décision modificative budgétaire est donc proposée comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Section	Recettes Dépenses	Intitulé	Chap/ Art	Prévu 2025		Opération sur crédit Inscrits au BP 2025 Objet de la présente DM	Inscription BP 2025 Compte tenu de la DM
				(a).....€	+	(b) + ou - €	(a) + (b)
Fonct	Dépenses	Achat matériel équipement	605/01 1	0	+	15 000.00€	15 000.00 €
Fonct	Recettes	Vente produits finis intermédiaires	701/70	18 054.96 €	+	15 000.00 €	33 054.96 €

Le Maire entendu, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Valide la décision modificative n°1
- Charge le Maire de procéder aux écritures comptables nécessaires.

Séance n°05– Affaire n°04

Présents : 12 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 3 Pour : 15

Suffrages exprimés : 15 Contre : 0

Délibération n°DCM25060204

Certifiée exécutoire

**Télétransmise en préfecture le :
03/06/2025**

**Publiée sur papier le :
03/06/2025**

OBJET : Décision modificative n°1 – Budget général – Exercice 2025

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite de l'acquisition à l'euro symbolique par la Commune au Département des parcelles ZL 99 et ZL 100 pour une régularisation foncière il y a lieu de comptabiliser l'immobilisation de cette acquisition.

Les crédits prévus au budget primitif pour cette opération d'ordre ne sont pas suffisants il convient de créer une ouverture de crédit au compte 2111/041.

Une décision modificative budgétaire est donc proposée comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Section	Recette Dépenses	Intitulé	Chap/ Art	Prévu 2025	Opération sur crédit Inscrits au BP 2025 Objet de la présente DM		Inscription BP 2025 Compte tenu de la DM
					+	(b) + ou -€	
				(a).....€	+	(b) + ou -€	(a) + (b)
Invest	Dépenses	Opération ordre Entrée de l'immobilisation dans le patrimoine	2111/041	0	+	13.44 €	13.44 €
Invest	Recettes	Opération ordre Entrée de l'immobilisation dans le patrimoine	1323/041	0	+	13.44 €	13.44 €

Le Maire entendu, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide la décision modificative n°1
- Charge le maire de procéder aux écritures comptables nécessaires

Séance n°05 – Affaire n°05

Présents : 12 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 3 Pour : 15

Suffrages exprimés : 15 Contre : 0

Délibération n°DCM25060205

Certifiée exécutoire

**Télétransmise en préfecture le :
03/06/2025**

**Publiée sur papier le :
03/06/2025**

OBJET : Indemnités pour le gardiennage des églises communales

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application des circulaires ministérielles notamment celle du 25 avril 2024, le plafond indemnitaire pour le gardiennage des églises est fixé à **503.42 €** pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte et de **126.91 €** pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le montant de l'indemnité au gardien.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **décide** que l'indemnité de gardiennage de l'église est fixée à **503.42 €**, au profit du gardien résidant dans la commune Madame Elisabeth BARRET

Séance n°05 – Affaire n°06

Présents : 12 Abstention(s) : 0
Pouvoir : 3 Pour : 15
Suffrages exprimés : 15 Contre : 0

**Délibération n°DCM25060206
Certifiée exécutoire**

**Télétransmise en préfecture le :
03/06/2025**

**Publiée sur papier le :
03/06/2025**

OBJET : Création d'emploi Rédacteur Principal de 1^{ère} classe au 02/06/2025

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu les articles L 313-1, L 332-8, L 542-2 et L 542-3 du code général de la fonction publique ;
Vu le budget communal ;

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant qu'en cas de suppression d'emploi ou de modification supérieure à 10% de la durée hebdomadaire de service initiale, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité social territorial ;

Considérant que la délibération doit préciser :

- le grade correspondant à l'emploi créé.
- le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L 332-8,

Considérant la nécessité de créer un emploi de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe, en raison du départ en retraite de la secrétaire générale de mairie actuelle en fin d'année,

Le Maire entendu le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE :

- **la création d'un emploi de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe permanent à temps non complet à raison de 32 heures hebdomadaires.**

Séance n°05 – Affaire n°07

Présents :12 Abstention(s) : 0

Pouvoir :3 Pour :15

Suffrages exprimés :15 Contre :0

Délibération n°DCM25060207
Certifiée exécutoire

Télétransmise en préfecture le :
03/06/2025

Publiée sur papier le :
03/06/2025

OBJET : Mise à jour du tableau des emplois permanents au 02 juin 2025

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ,

Vu le tableau des emplois permanents actuellement en vigueur,

Considérant la nécessité d'adapter les effectifs de la collectivité aux besoins des services,

Considérant que la création, la suppression ou la modification d'un emploi permanent relève de la compétence de l'assemblée délibérante,

Le Maire entendu, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- **DECIDE** :

Article 1 : Création d'emploi

Est créé à compter du 2 juin 2025 l'emploi permanent suivant :

Grade	Cadre d'emploi	Filière	Quotité	Motif
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	Rédacteur territoriaux	Administrative	Temps non Complet	Création de poste Remplacement départ en retraite

Article 2 : Tableau des emplois

Le tableau des effectifs de la collectivité est modifié en conséquence.

Article 3 : Autorisation

Le Maire est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment en matière de recrutement.

8. Compte-rendu des commissions communales et intercommunales

Commissions communales :

Néant

Commissions intercommunales :

Commission Développement Durable :

Rapporteur Géraldine PERRIN.

- Projet Alimentaire Territorial : Opération de sensibilisation auprès des scolaires organisé par le CPIE « De la ferme à l'assiette ». 7 classes concernées pour débiter.
- Possibilité pour les écoles de la CCGP de commander des jardinières réalisées par les élèves du lycée Toussaint Louverture.
- Modes Doux : Liaison Vuillecin Doubs acceptée. Réflexion en cours pour le point noir Houtaud Pontarlier.
- Arceaux à vélo : 50 en commande pour la CCGP
- Opération nettoyons la nature : une date sera proposée par la commission pour les 10 communes de la CCGP.

9. Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations :

D 2025-13 Décision du Maire – DPU – Propriétés cadastrées section AB 320 – AB 331 – ZO 64 – 1 355m² - 50 Rue du Terroir –

La commune décide de ne pas exercer son droit de préemption

D 2025-14 Décision du Maire - Remplacement 2 poteaux incendie Rue Royale et Rue de la Chapelle – TP ROLAND – 20 Mont d'Hauterive – 25650 HAUTERIVE LA FRESSE- pour un montant de 8 562.00 € HT – 9 418.20 € TTC

D 2025-15 Décision du Maire – Achat de 5 tablettes et de 4 vidéoprojecteurs pour l'école IDINFO – 2 RUE DU Prelot -25800 Valdahon - pour un montant de 4 944.25 € HT – 5 933.10 € TTC

D 2025-16 Décision du Maire – Achat d'un ordinateur portable pour M. le Maire IDINFO – 2 RUE DU Prelot -25800 Valdahon - pour un montant de 1 017.00 € HT – 1 220.40 € TTC

D 2025-17 Décision du Maire – Reprise du muret rue du mont – Entreprise LATOUR Nicolas – 5 Route de Flagey – 25290 CHASSAGNE ST DENIS - pour un montant de 5 922.70 € HT – 7 107.24 € TTC

D 2025-18 Décision du Maire – Cimetière – Nettoyage mise en place de gravier lavé Entreprise LATOUR Nicolas – 5 Route de Flagey – 25290 CHASSAGNE ST DENIS - pour un montant de 1 648.25 € HT – 1 977.90 € TTC

11. Questions diverses :

Informations :

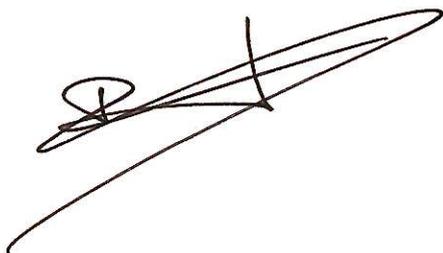
- M. le Maire fait la lecture d'un courrier de la coopérative fromagère de Chaffois reçu en mairie le 02/06/2025 concernant la volonté d'acquisition de parcelles de terrain situées au lieu-dit « La censure » pour la construction d'une nouvelle fromagerie ». M. le Maire consultera les services des domaines pour la fixation d'un prix de vente des dites parcelles. Ce point sera porté à l'ordre du jour lors du prochain Conseil Municipal pour un accord de principe.
- Inscription cartes jeunes jusqu'au 25 ans. Inscription en Mairie avant le 31 juillet 2025.

- NOUVEAU : Cours de QI GONG dès septembre le mardi matin en salle de convivialité.
- Lors d'une prochaine révision simple du PLUIh, la zone 1AU « En boin » passera en aménagement à moyen terme. Une partie de la zone 1 AU « Derrière Chanoz » passera en aménagement à court terme.
- Prochain Conseil Municipal : 25 Août 2025.

La séance est levée à 22h25

M. Le MAIRE
Nicolas BARBE

La Secrétaire de Séance
Christiane LACROIX

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'N. Barbe', written over a horizontal line.A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Christiane Lacroix', written over a horizontal line.

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 juin 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni lundi 2 juin 2025, à 20 h 00 à la mairie et a examiné les délibérations suivantes :

DCM25060201	Les Grands Clos – projet d'acquisition de 3 logements communaux – Plan de financement	A l'unanimité
DCM25060202	Travaux cimetière – Achat de 6 caveaux – Entreprise LATOUR Nicolas	A l'unanimité
DCM25060203	Décision modificative n°1 – Budget Cimetière – Exercice 2025	A l'unanimité
DCM25060204	Décision modificative n°1 – Budget Général – Exercice 2025	A l'unanimité
DCM25060205	Indemnités pour le gardiennage des églises communales	A l'unanimité
DCM25060206	Création d'un emploi de rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	A l'unanimité
DCM25060207	Mise à jour du tableau des emplois permanents	A l'unanimité

Liste des délibérations affichée le 03/06/2025
et publiée sur le site Internet de la commune le 06/06/2025

Nicolas BARBE

